



RENCONTRE SNE-FSU / MEDDTL – DEB

MAINTIEN DES CAPACITES D'EXPERTISE DE L'ETAT

13 mai 2011



Syndicat National de l'Environnement

Les Premières orientations issues du GT « hydrobiologie »

*Accepter l'abandon des compétences techniques,
C'est engager le démantèlement durable du Service Public.*



Rappel des épisodes précédents

La Directrice de l'Eau et de la Biodiversité a engagé le transfert de l'ensemble des marchés de sous-traitance liés à la surveillance DCE actuellement pris en charge par les DREAL aux agences de l'eau. Ce transfert de charge administrative et financière est l'occasion de mener une réflexion plus globale devant permettre de pérenniser la capacité d'expertise de l'Etat dans le domaine de l'hydrobiologie (...).



A cet effet, un groupe de travail « laboratoires d'hydrobiologie » a été constitué pour définir les missions prioritaires de l'État et de ses établissements publics en matière d'hydrobiologie (production de données, maintien d'un haut niveau d'expertise) et l'organisation cible à mettre en oeuvre dans cette perspective, dans un objectif de rationalisation spatiale et de confortement des compétences.

Par courrier à la Ministre du 17 février 2011, le SNE-FSU faisait part de ses propositions en particulier pour le maintien des missions et des compétences d'expertise publique en DREAL ; Il sollicitait d'urgence un rendez vous.

Le 13 mai dernier (3 mois après !), une délégation du SNE-FSU composée d'un représentant des DREAL, d'un représentant des agences et d'une **représentante de l'ONEMA** a rencontré le sous directeur des espaces naturels, accompagné du chef du bureau des milieux aquatiques.

L'occasion pour le SNE-FSU d'exposer de vive voix ses propositions. (Cf pièce jointe en annexe).

L'opportunité, pour l'Administration, de faire le point sur l'avancée des travaux du GT « laboratoires d'hydrobiologie ».



Le scénario préférentiel : Maintien de l'expertise à moyens constants !

Le groupe de travail va rendre prochainement ses conclusions. Il appartiendra par la suite à l'Administration de bâtir des propositions qui devront être mises en concertation au sein du ministère (CTM) et de ses services régionaux (CTP locaux).

Ce que l'on peut retenir du scénario « préférentiel » qui nous a été présenté :

- La nécessité du maintien d'une expertise publique, en DREAL, est réaffirmée.
- La nécessité de disposer d'équipes régionales de taille suffisante pour garantir les prestations quelques que soient les aléas, à moyen constant (73 ETP), conduit le groupe à proposer le maintien de 17 équipes sur le territoire métropolitain, pas nécessairement dimensionnées aux limites administratives des régions. On pourrait donc voir une fusion (sans précision sur les modalités) des équipes existantes de Haute et Basse Normandie, d'Alsace et de Lorraine, de Nord Pas de Calais et Picardie. Création ou maintien d'équipes référentes sur quelques DREAL.
- Les métiers évolueraient avec une baisse des prestations directes réalisées en DREAL, au profit de missions de pilotage, validation, et valorisation des données. Les prestations directes de recueil de données ne représenteraient plus que 40% des missions.
- Le groupe reconnaît la nécessité d'un volet RH (recrutement, formation) avec une dynamique de type 'Gestion Prévisionnelle des emplois et des Carrières » forte, sans pour autant avoir véritablement développé ce sujet.



L'avis du SNE

Si le SNE-FSU constate avec satisfaction une relative convergence de vue sur le maintien d'une expertise publique en DREAL, les propositions présentées nous semblent bien timorées sur les volets missions et compétences :

- Sur les missions : le GT n'a pas travaillé sur le dimensionnement nécessaire pour **satisfaire l'ensemble des missions de service public** : de la participation à la rédaction des appels d'offres aux missions de validation et valorisation, au regard des besoins, dans un contexte particulièrement évolutif des données d'hydrobiologie, du fait du rapportage au titre de la DCE. Il n'a raisonné, hélas, qu'à moyen constant (RGPP oblige !).



Maintenons nos savoirs faire, dans le service public, et dans chaque région !

- Sur les fusions, le SNE-FSU continue d'exiger le **maintien d'une expertise dans chaque région**, tout en favorisant les **collaborations** interrégionales pour renforcer les expertises croisées sur les paramètres non suivis par les laboratoires. Le raisonnement « à moyen constant », et sans réelle prise en compte de l'élargissement des missions, conduit à des **hypothèses inacceptables de réduction de certaines équipes très compétentes en place**, avec une augmentation de territoire à couvrir, alors qu'une **augmentation globale de quelques ETP suffirait probablement à rendre viable le scénario préférentiel**. **Sans les moyens humains adaptés**, et tenant compte de la réalité des compétences en place, **le scénario proposé n'offre aucune garantie** à moyen ou long terme.

Par exemple, l'**évolution vers l'accréditation** de tous, si tant est qu'elle soit nécessaire pour l'expertise (ce qui n'est pas prouvé), **ne peut se faire sans apport de moyens**.

En outre, **aucune solution ne doit se faire par déplacement forcé des personnels** en place.

- Sur les compétences, le sujet reste globalement vierge. Le SNE-FSU demande que la DRH du ministère s'empare pleinement de ce sujet, en lien avec la DEB, pour la reconnaissance des compétences des agents, et la **valorisation des parcours professionnels** que le développement de l'expertise exige.

Pour la pérennité des missions d'hydrobiologie en DREAL, et le maintien d'équipes de taille acceptable, se pose également la question du pilotage de la réforme, et du degré de liberté qui sera laissé aux échelons régionaux. Il ne faudrait surtout pas que cette réforme conduise, par manque d'ambition, à la situation que l'on connaît aujourd'hui sur la physico-chimie (contrôle et validation non assuré).

Pour ce qui est des Agences, et de leurs responsabilités accrues par le SNDE, il est demandé de maîtriser un système, mais sans garantie sur les moyens techniques pour le faire.

C'est pourquoi le SNE réaffirme sa demande :

- que **DREAL et ONEMA** soient bien les gestionnaires techniques des marchés, avec les moyens humains et la clarification institutionnelle que cela suppose
- qu'une **part significative de marché soit maintenue en analyses en régie** par ces services publics.

A l'ONEMA, le SNE-FSU a insisté sur la dégradation constatée en matière d'ichtyologie (part croissante de marché laissée au privé, maintien des compétences). Les problématiques sont identiques, et à l'instar de l'hydrobiologie, **le SNE-FSU exige qu'une réflexion sur le devenir de ces missions soit ouvertement posée.**

MAINTIEN DE L'EXPERTISE PUBLIQUE D'ÉTAT

CAHIER REVENDICATIF DU SNE -FSU

Concernant la production des données du système d'information sur l'eau, il paraît indispensable que l'Etat conserve un niveau d'intervention lui garantissant la maîtrise de son expertise.

En matière d'hydrobiologie, et concernant le maintien de l'expertise dans les laboratoires des DREAL, cette expertise est réelle. Les agents l'ont maintenue collectivement malgré le peu d'efforts faits au niveau national, tant sur les moyens humains que sur la gestion des ressources humaines ou sur la formation.

Aujourd'hui la sauvegarde d'une expertise dans chaque région ne relève que d'une volonté politique : celle de donner les lignes de conduite claires au niveau national, en confirmant les termes de la circulaire du 13 octobre 2010, et d'assumer ces décisions dans chaque District.

En conséquence,

- nous demandons à l'Etat d'assurer le maintien d'une expertise dans chaque région et de trouver les solutions pour les rares régions où l'activité d'hydrobiologie n'existe plus.
- Nous demandons de favoriser les collaborations interrégionales pour renforcer les expertises croisées sur les paramètres non suivis par les laboratoires. Mais il doit bien s'agir d'appui à des compétences en place dans chaque région, et non de la création d'hypothétiques laboratoires interrégionaux, dont l'expérience pour le volet physico-chimie a démontré la non fiabilité.
- Nous demandons que le laboratoire de référence AQUAREF ait les moyens de poursuivre son action et dispose pour cela du relais fonctionnel que constitue l'expertise des laboratoires d'hydrobiologie en DREAL
- Nous demandons que les procédures de recrutement tiennent compte des spécificités des compétences d'hydrobiologie, en permettant notamment les mobilités d'agents de statut Agriculture (IAE, TS) et Environnement (TE, ATE) au sein des DREAL, en favorisant l'identification de compétences spécifiques au sein des corps Equipement (ITPE, TSE), et en permettant au besoin le recrutement des profils de spécialistes dont ont besoin les laboratoires. Il est en effet absurde que des formations universitaires adaptées aux besoins ne trouvent pas de débouché alors qu'un agent de corps de fonctionnaire non formé devra recevoir un compagnonnage de 12 à 18 mois pour être opérationnel à son poste de travail.
- Nous demandons que les règles de gestion des corps intègrent cette nécessité de rester suffisamment longtemps en poste pour acquérir une expertise et que cette spécialité soit intégrée à part entière dans les comités de filière.
- Nous demandons que le haut niveau de compétences de agents qui exercent dans ce domaine soit pleinement reconnu, dans tous les actes de gestion : avancement, primes, bonifications d'ancienneté

En matière d'ichtyologie, l'accentuation du recours à des prestataires privés pour la mise en œuvre du réseau opérationnel et les menaces qui pèsent sur la réalisation en propre du réseau de surveillance posent les mêmes questions de maintien de la capacité d'une expertise publique indépendante.

Parallèlement, il importe de **veiller à ce que les plans de formation contribuent au maintien d'un bon niveau de technicité et d'expertise sur les milieux aquatiques**. L'analyse menée par le SNE – FSU en 2010 met en évidence une orientation contraire au sein de l'ONEMA.

Concernant le transfert des marchés de sous-traitance aux agences de l'eau.

Nous demandons que les agences de l'eau fassent des **appels d'offres garantissant la pérennité de cette expertise publique** :

- En positionnant les **DREAL et l'ONEMA, en gestionnaires techniques de ces marchés**, à l'instar de ce que prévoit le cahier des charges élaboré par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse,
- **En maintenant une part de marché significative à l'expertise publique** : Les DREAL et l'ONEMA doivent se voir confier par convention des prestations directes, à minima sur le contrôle de surveillance, et avoir un regard sur le contrôle opérationnel, qui contribue tout autant à l'évaluation de l'état des eaux et au rapportage. Quant au réseau de référence pérenne, il est impensable que ce qui doit être la clé de voûte de l'ensemble du système de suivi ne soit pas intégralement pris en charge par les DREAL et l'ONEMA.

Par ailleurs,

- Nous demandons une **clarification sur les conditions du maintien des prestations durant la période transitoire (2011 – 2013)**.
- Dans chacun des services et établissements concernés, nous demandons la réalisation d'une **étude d'impact portant notamment sur l'organisation des services ainsi que sur les moyens financiers et humains** (budget, ETP, compétences, ...).